

Conseil des Atikamekw de Manawan
États financiers combinés

31 mars 2023

Conseil des Atikamekw de Manawan

Sommaire

Exercice clos le 31 mars 2023

	Page
Rapport de l'auditeur indépendant	
États financiers	
État combiné des résultats et du surplus accumulé.....	1
État combiné de la situation financière.....	2
État combiné de la variation des actifs financiers nets.....	3
État combiné des flux de trésorerie.....	4
Notes complémentaires.....	5
Informations sectorielles.....	17

Aux membres du
Conseil des Atikamekw de Manawan

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers combinés ci-joints du Conseil des Atikamekw de Manawan (le « Conseil »), qui comprennent l'état combiné de la situation financière au 31 mars 2023, et les états combinés des résultats et du surplus accumulé, de la variation des actifs financiers nets et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et les notes afférentes aux états financiers combinés, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences du problème soulevé dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les états financiers combinés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière combinée du Conseil au 31 mars 2023, ainsi que de ses résultats d'exploitation combinés et de ses flux de trésorerie combinés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion avec réserve

Dans le cadre de l'application au 1er avril 2022 du chapitre SP 3280 « Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations », du Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public, le Conseil n'a pas procédé à l'identification et à l'évaluation, au 1er avril 2022 et au 31 mars 2023, de ses passifs au titre des obligations liées à la mise hors service des immobilisations, ce qui constitue une dérogation aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Le Conseil aurait dû identifier les immobilisations corporelles ou les composantes présentant un risque de passif au titre des obligations liées à la mise hors service, estimer et comptabiliser le montant de ce passif en plus de fournir les informations sur les obligations. Puisque l'identification, l'estimation, la comptabilisation et la présentation d'informations sur les obligations n'ont pas été effectuées, nous n'avons pu déterminer si des ajustements pourraient devoir être apportés aux immobilisations, aux passifs au titre des obligations liées à la mise hors service au 31 mars 2023, à l'excédent de l'exercice et aux flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement, ainsi qu'à la variation des actifs financiers nets et aux informations fournies sur les obligations pour l'exercice clos le 31 mars 2023.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers combinés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Conseil conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers combinés au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Observations – informations financières non exigées par les Normes comptables canadiennes pour le secteur public (NCSP)

Nous attirons l'attention sur le fait que le Conseil inclut dans ses états financiers combinés certaines informations financières qui ne sont pas exigées selon les Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Ces informations, établies conformément aux exigences de Services aux Autochtones Canada et présentées à l'annexe 1, portent sur l'établissement du surplus de financement de l'exercice. De plus, le Conseil n'a pas présenté de budget dans ses états financiers combinés. Le budget est plutôt présenté dans l'information sectorielle à l'annexe 1.

Responsabilités de la direction à l'égard des états financiers combinés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers combinés, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers combinés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers combinés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Conseil à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Conseil ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers combinés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers combinés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers combinés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de l'audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers combinés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Conseil.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers combinés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Conseil à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers combinés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers combinés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers combinés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entièvre responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

 ¹

Alma (Québec)
Le 26 juillet 2023

¹ CPA auditrice, permis de comptabilité publique no A134512

Conseil des Atikamekw de Manawan
État combiné des résultats et du surplus accumulé
Exercice clos le 31 mars 2023

	2023	2022
Revenus (note 23)	90 083 669	65 675 400
Dépenses (note 24)	60 340 083	51 601 656
Surplus	29 743 586	14 073 744
Surplus accumulé au début déjà établi	59 514 090	45 440 346
Corrections aux exercices antérieurs (note 2)	(121 977)	-
Surplus accumulé au début redressé	59 392 113	45 440 346
Surplus accumulé à la fin	89 135 699	59 514 090

Les notes complémentaires et les informations sectorielles font partie intégrante des états financiers combinés.

Conseil des Atikamekw de Manawan
État combiné de la situation financière
au 31 mars 2023

	2023	2022
Actifs financiers		
Encaisse	30 495 905	16 038 811
Placements temporaires, 4,13 %, échéant en août 2023	346 002	346 002
Débiteurs (note 5)	28 925 301	13 512 248
Financement à recevoir	-	12 024
Participations dans des entreprises commerciales (note 6)	7 585 788	4 963 612
Créances à long terme (note 7)	1 014 934	1 317 504
	68 367 930	36 190 201
Encaisses assujetties à des restrictions (note 8)	1 398 644	1 365 918
	69 766 574	37 556 119
Passifs		
Créditeurs et charges à payer (note 10)	9 561 520	6 694 748
Revenus reportés (note 11)	31 262 247	12 976 154
Avances du CPE Kokom, sans intérêt	160 729	160 729
Avances de la Corporation de Développement Économique Wapan inc., sans intérêt	31 000	31 000
Dette à long terme (note 12)	11 462 462	12 760 520
Obligations découlant de contrats de location-acquisition (note 13)	34 161	57 581
Fonds réservés – Santé Canada (note 14)	2 526 093	2 696 734
Réserve des biens mobiliers (note 15)	144 564	117 886
Réserve d'eau potable et d'eaux usées (note 16)	4 154 604	3 244 239
	59 337 380	38 739 591
Actifs financiers nets (dette nette)	10 429 194	(1 183 472)
Actifs non financiers		
Immobilisations corporelles (note 17)	73 293 368	54 870 693
Immobilisations corporelles – Fonds d'Habitation (note 18)	4 754 640	5 263 538
Frais payés d'avance	577 830	482 664
Stocks	80 667	80 667
	78 706 505	60 697 562
Surplus accumulé	89 135 699	59 514 090

Les notes complémentaires et les informations sectorielles font partie intégrante des états financiers combinés.

Éventualités (note 21)

Engagement (note 22)

Au nom du conseil

Chef

administrateur

Conseil des Atikamekw de Manawan
État combiné de la variation des actifs nets
Exercice clos le 31 mars 2023

	2023	2022
Surplus de l'exercice	29 743 586	14 073 744
Variation des immobilisations corporelles		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(21 495 611)	(11 003 771)
Amortissement des immobilisations corporelles	3 581 834	3 220 167
Produit de la cession d'immobilisations corporelles	-	338 819
	(17 913 777)	(7 444 785)
Variation des frais payés d'avance	(95 166)	(133 537)
Variation des stocks	-	361 589
	(95 166)	228 052
Variation des actifs financiers nets	11 734 643	6 857 011
Dette nette au début de l'exercice déjà établi	(1 183 472)	(8 040 483)
Corrections aux exercices antérieurs (note 2)	(121 977)	
Dette nette au début redressée	(1 305 449)	(8 040 483)
Actifs financiers nets (dette nette) à la fin	10 429 194	(1 183 472)

Les notes complémentaires et les informations sectorielles font partie intégrante des états financiers combinés.

Conseil des Atikamekw de Manawan
État combiné des flux de trésorerie
Exercice clos le 31 mars 2023

	2023	2022
Activités de fonctionnement		
Surplus de l'exercice	29 743 586	14 073 744
Éléments n'affectant pas la trésorerie :		
Corrections aux exercices antérieurs (note 2)	(121 977)	78 850
Quote-part dans les résultats des entreprises commerciales	(203 968)	(429 728)
Affectation à la réserve de biens mobiliers	48 922	48 921
Utilisation de la réserve de biens mobiliers	(22 244)	(7 776)
Affectation à la réserve d'eau potable et d'eaux usées	910 365	3 244 239
Amortissement des immobilisations corporelles	3 581 834	3 220 167
Transfert aux fonds réservés – Santé Canada	(170 641)	1 400 074
	33 765 877	21 628 491
Variation nette d'éléments hors trésorerie liés aux activités de fonctionnement	5 656 670	463 343
	39 422 547	22 091 834
Activités d'investissement		
Variation des placements temporaires	-	(1 948)
Acquisition de participations dans des entreprises commerciales	-	(400)
Variation des avances à des entreprises commerciales	(2 418 208)	(4 533 484)
Encaissement des créances à long terme	302 570	229 610
Variation des encaisses assujetties à des restrictions	(32 726)	(18 676)
Acquisition d'immobilisations corporelles	(21 495 611)	(11 003 771)
Produit de la cession d'immobilisations corporelles	-	338 819
	(23 643 975)	(14 989 850)
Activités de financement		
Produit de la dette à long terme	-	3 196 581
Remboursement de la dette à long terme	(1 298 058)	(1 328 735)
Remboursement des obligations découlant de contrats de location-acquisition	(23 420)	(32 912)
	(1 321 478)	1 834 934
Augmentation de l'encaisse	14 457 094	8 936 918
Encaisse au début	16 038 811	7 101 893
Encaisse à la fin	30 495 905	16 038 811

Les notes complémentaires et les informations sectorielles font partie intégrante des états financiers combinés.

Conseil des Atikamekw de Manawan

Notes complémentaires

31 mars 2023

1. Statuts et nature des activités

Conseil des Atikamekw de Manawan (le « Conseil ») est un organisme constitué en vertu de la Loi sur les Indiens qui rend des services municipaux, sociaux, éducatifs et autres aux membres de la communauté de Manawan, le tout conformément à divers protocoles d'ententes convenus entre le Conseil et les divers intervenants.

2. Corrections aux exercices antérieurs

Les redressements sont en lien avec l'analyse des états financiers combinés des années antérieures des différents bailleurs de fonds, le tout pour un montant total de 121 977 \$ (78 850 \$ en 2022). Le solde est applicable aux exercices antérieurs au 31 mars 2023 et le surplus accumulé à cette date a été redressé en conséquence.

3. Adoption de nouvelles normes comptables

Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

Le 1er avril 2022, le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) a adopté la nouvelle norme concernant la comptabilisation, l'évaluation et la présentation d'un passif au titre des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations, en vertu du chapitre SP 3280, Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations. La nouvelle norme établit quand comptabiliser et comment évaluer un passif au titre d'une obligation liée à la mise hors service d'une immobilisation, et fournit les exigences connexes en matière de présentation et d'information dans les états financiers combinés. Le Conseil n'a pas procédé à l'adoption de cette nouvelle norme, car le Conseil n'a pas procédé à l'identification et à l'évaluation, au 1er avril 2022 et au 31 mars 2023, de ses passifs au titre des obligations liées à la mise hors service des immobilisations, ce qui constitue une dérogation aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Le Conseil aurait dû identifier les immobilisations corporelles ou les composantes présentant un risque de passif au titre des obligations liées à la mise hors service, estimer et comptabiliser le montant de ce passif en plus de fournir les informations sur les obligations.

Instruments financiers

Le 1er avril 2022, le Conseil a adopté les nouvelles recommandations du Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) concernant la comptabilisation, l'évaluation, la présentation et les informations à fournir sur les actifs financiers, les passifs financiers et les dérivés en vertu du chapitre SP 3450, Instruments financiers. Le nouveau chapitre est appliqué prospectivement et les périodes antérieures n'ont pas été retraitées. L'application prospective des nouvelles recommandations comptables n'a pas eu d'impact significatif sur les états financiers combinés.

4. Méthodes comptables

Ces états financiers combinés ont été préparés par la direction du Conseil selon les Normes comptables canadiennes pour le secteur public, compte tenu des exigences particulières de Services aux Autochtones Canada en tenant compte des principales méthodes comptables suivantes :

Entité comptable

L'entité comptable des Premières Nations, Conseil des Atikamekw de Manawan, comprend le gouvernement de cette Première Nation et toutes les entités qui sont sous le contrôle de cette dernière.

4. Méthodes comptables (suite)

États financiers combinés

Les états financiers combinés regroupent les états financiers des divers fonds suivants :

- Fonds d'exploitation
- Fonds d'entreprise - Loyer
- Fonds d'Habitation

De plus, ces états financiers sont combinés avec les organismes sans but lucratif « Tourisme Manawan » et « Centre sportif et culturel de Manawan » qui sont constitués en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies (Québec) et « Société de développement économique de Manawan » qui est constitué en vertu de la Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif. « Tourisme Manawan » administre un site de tourisme situé à Manawan alors que le « Centre sportif et culturel de Manawan » exploite un aréna dans le but de fournir des services à la communauté et « Société de développement économique de Manawan » est un organisme visant à favoriser l'essor économique de la communauté Atikamekw de Manawan.

Périmètre de consolidation

Toutes les entités soumises au contrôle du Conseil sont consolidées une à une, à l'exception des entreprises commerciales qui correspondent à la définition d'entreprise publique.

Les entreprises commerciales qui correspondent à la définition d'entreprise publique sont incluses dans les états financiers combinés en vertu de la méthode modifiée de la comptabilisation à la valeur de consolidation. Seuls le résultat net de l'entreprise, la participation du Conseil dans l'entreprise publique et les autres variations des capitaux propres sont comptabilisés. Aucun rajustement n'est effectué pour les méthodes comptables de l'entreprise qui sont différentes de celles du Conseil.

Voici les organisations visées par la méthode modifiée de comptabilisation à la valeur de consolidation :

- Marché d'alimentation Manawan inc.;
- Société de Télécommunications Atikamekw-Cri, S.E.C.

Instruments financiers

Lors de leur comptabilisation initiale, tous les instruments financiers sont initialement comptabilisés à leur juste valeur et sont classés soit dans la catégorie des instruments financiers évalués au coût ou au coût après amortissement soit dans celle des instruments financiers évalués à la juste valeur. Les opérations qui ne sont pas de nature contractuelle ne génèrent pas d'éléments considérés comme des instruments financiers.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie et les débiteurs, à l'exception des taxes à la consommation à recevoir et les autres créances à recevoir, sont classés dans la catégorie des actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les créiteurs et charges à payer, à l'exception des taxes à la consommation à payer et des avantages sociaux à payer, les intérêts courus à payer et les dettes sont classés dans la catégorie des passifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les rentrées de trésorerie futures estimées sur la durée de vie prévue de l'actif financier à la valeur comptable de l'actif financier.

4. Méthodes comptables (suite)

Instruments financiers (suite)

Les coûts de transaction sont ajoutés à la valeur comptable des instruments financiers évalués au coût ou au coût après amortissement lors de leur comptabilisation initiale.

Tous les actifs financiers sont soumis chaque année à un test de dépréciation. La direction prend en considération si la société émettrice a subi des pertes continues pendant plusieurs années, l'expérience récente en matière de recouvrement de la créance, telle qu'une défaillance ou un retard dans les paiements d'intérêts ou de principal, etc. Toute dépréciation, qui n'est pas considérée comme temporaire, est comptabilisée dans l'état des résultats. Les réductions de valeur d'actifs financiers évalués au coût et/ou au coût amorti pour refléter des pertes de valeur ne sont pas reprises pour des augmentations de valeur ultérieures.

Constatation des produits et des produits reportés

Les revenus sont constatés dans l'exercice au cours duquel ont lieu les opérations ou les faits qui en découlent. Tous les revenus sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice, sauf si les montants comptabilisés ne peuvent être déterminés avec un degré de certitude raisonnable ou s'il est à peu près impossible de les estimer.

Les paiements de transfert en provenance des gouvernements sont constatés et comptabilisés aux revenus dans l'année financière au cours de laquelle ils sont autorisés par le céant et que les critères d'admissibilité ont été respectés par le Conseil, sauf dans la mesure où les stipulations de l'accord créent une obligation répondant à la définition d'un passif. Le Conseil comptabilise alors un revenu reporté qui est amorti au fur et à mesure que les stipulations sont rencontrées.

Les contributions provenant d'autres sources sont reportées quand on impose des restrictions à leur utilisation par le contributeur, et sont considérées comme des revenus lorsqu'elles sont utilisées aux fins prévues.

Les revenus liés aux droits ou aux services obtenus à l'avance (soit avant que ces droits aient été perçus ou que ces services aient été reçus) sont reportés et constatés une fois les droits perçus ou les services reçus.

Les produits tirés d'un immeuble locatif sont constatés lorsqu'un locataire commence à occuper cet immeuble et que le loyer doit être payé et que l'état définitif du coût des immobilisations a été approuvé par la SCHL. Le Conseil conserve tous les avantages et risques inhérents à la propriété de ses immeubles locatifs et, par conséquent, comptabilise les baux qu'il conclut avec ses locataires à titre de contrats de location-exploitation. Les produits de la location comprennent le loyer et le recouvrement de produits divers.

Les revenus de placement sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les intérêts créditeurs sont comptabilisés à mesure qu'ils sont gagnés.

Stocks

Les stocks sont évalués au moindre du coût et de la valeur nette de réalisation. Le coût est déterminé selon la méthode du premier entré, premier sorti. La valeur nette de réalisation représente le prix de vente estimé pour les stocks, diminué des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente.

Réserve de biens mobiliers

La réserve de biens mobiliers représente les fonds disponibles pour le remplacement d'immobilisations.

Réserve d'eau potable et d'eaux usées

La réserve d'eau potable et d'eaux usées représente les fonds disponibles pour les projets futurs de mise à niveau des réseaux d'eau potable et d'eaux usées.

Conseil des Atikamekw de Manawan

Notes complémentaires

31 mars 2023

4. Méthodes comptables (suite)

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles acquises à partir du 1er avril 1996 sont comptabilisées au coût d'acquisition et celles acquises avant cette date ne sont pas comptabilisées (à l'exception des bâtiments – article 95) étant donné la difficulté à répertorier l'ensemble des coûts reliés à leur acquisition. L'amortissement est calculé en fonction de leur durée de vie utile selon les méthodes suivantes :

	Méthodes	Taux et périodes
Aménagement des terrains	Amortissement linéaire	5 ans
Bâtiments	Amortissement linéaire et dégressif	20 et 40 ans et 10 %
Équipements	Amortissement linéaire	5 et 10 ans
Fibre optique	Amortissement linéaire	15 ans
Infrastructures	Amortissement linéaire	40 ans
Machinerie	Amortissement linéaire	10 ans
Matériel informatique	Amortissement linéaire	4 ans
Matériel roulant	Amortissement linéaire	5 ans

Aucun amortissement n'est comptabilisé sur les immobilisations en cours.

Immobilisations corporelles – Fonds d'Habitation

Les bâtiments – Projet article 95 sont comptabilisés au coût, diminué de toutes les subventions reçues. Ils sont amortis à un montant égal à la réduction annuelle du principal de la dette à long terme s'y rapportant. Cet amortissement annuel est imputé aux dépenses courantes.

Aucun amortissement n'est comptabilisé sur les immobilisations en cours.

Réduction de valeur

Les immobilisations corporelles sont soumises à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

Avantages sociaux futurs

Le Conseil offre aux employés l'adhésion au Régime des Bénéfices Autochtone incluant le Régime de rentes de la sécurité publique des Premières Nations qui est un régime interentreprises de retraite à prestations définies. Ce régime est comptabilisé comme un régime à cotisations définies et la charge correspond à la contribution requise du fonds pour l'exercice.

Pour les employés reliés à des projets financés par Services aux Autochtones Canada, la part employeur concernant le régime de retraite est versée, en partie, par le ministère en vertu d'une entente avec le Régime de Bénéfices Autochtone.

Passif au titre des sites contaminés

Un passif au titre des sites contaminés doit être comptabilisé lorsque tous les critères de comptabilisation décrits dans la norme sont respectés.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont principalement composés de l'encaisse, du découvert bancaire et de placements à court terme dont l'échéance initiale, au moment de l'acquisition, est généralement de trois mois ou moins.

Conseil des Atikamekw de Manawan

Notes complémentaires

31 mars 2023

4. Méthodes comptables (suite)

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers combinés exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les principales estimations portent sur la provision pour créances douteuses à l'égard des débiteurs, la durée de vie utile des actifs à long terme, les passifs au titre des sites contaminés et les passifs dans le cadre des éventualités juridiques.

5. Débiteurs

	2023	2022
Clients	11 331 780	5 511 074
Loyers	5 678 510	5 175 874
Provision pour créances douteuses	(7 727 654)	(6 706 425)
	9 282 636	3 980 523
Gouvernement fédéral		
Services aux Autochtones Canada	13 047 175	5 953 113
Autres	3 490 519	924 823
Gouvernement provincial	1 631 332	1 736 237
Taxes à la consommation	1 473 639	917 552
	28 925 301	13 512 248

6. Participations dans des entreprises commerciales

	2023	2022
Marché d'alimentation Manawan inc., à la valeur de consolidation (détention de 100 % des actions avec droit de vote)		
Solde au début	429 828	-
Acquisition de participation	-	100
Quote-part du bénéfice net	208 515	429 728
Solde à la fin	638 343	429 828
Avances, sans intérêt ni modalités de recouvrement définies	6 951 692	4 533 484
	7 590 035	4 963 312
Société de Télécommunications Atikamekw-Cri, S.E.C., à la valeur de consolidation (détention de 16,67 % des parts)		
Solde au début	300	-
Acquisition de participation	-	300
Quote-part de la perte nette	(4 547)	-
Solde à la fin	(4 247)	300
	7 585 788	4 963 612

Conseil des Atikamekw de Manawan

Notes complémentaires

31 mars 2023

7. Créances à long terme

	2023	2022
Subvention à recevoir du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur pour le remboursement d'une dette à long terme, 4,94 %, encaissable par versements annuels de 137 405 \$, capital et intérêts, échéant en mars 2024	137 017	261 082
Subvention à recevoir du Secrétariat aux Affaires Autochtones pour le remboursement d'une dette à long terme, 4,94 %, encaissable par versements semestriels de 63 953 \$, capital et intérêts, échéant en mars 2024	125 998	243 145
Subvention à recevoir du Secrétariat aux Affaires Autochtones pour le remboursement d'une dette à long terme, 6,00 %, recouvrable par versements semestriels de 54 665 \$, capital et intérêts, échéant en septembre 2032	751 919	813 277
	1 014 934	1 317 504

8. Encaisses assujetties à des restrictions

	2023	2022
Épargne à terme, entre 1,25 % et 3,75 % – Réserve de remplacement(a)(b)	1 126 660	1 109 200
Épargne à terme, entre 1,25 % et 3,75 % – Réserve de fonctionnement(a)(b)	165 943	165 943
Encaisse – Fonds de bande – capital(c)	10 264	10 264
Encaisse – Fonds de bande – revenus(c)	95 777	80 511
	1 398 644	1 365 918

- a) En vertu de l'accord avec la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), un montant doit être porté au crédit du compte de la réserve de remplacement. Ces fonds et les intérêts cumulés doivent être placés dans un compte de banque distinct ou investis uniquement dans des comptes ou instruments assurés par la Société d'Assurance-Dépôts du Canada ou placés de toute autre façon que la SCHL peut approuver de temps à autre. Toute utilisation des fonds du compte doit être approuvée par la SCHL.
- b) Au 31 mars 2023, les encaisses assujetties à des restrictions étaient insuffisantes de 1 046 194 \$ (557 304 \$ en 2022) pour combler le montant inscrit aux réserves. En fin d'exercice, un montant de 391 000 \$ est à recevoir de la SCHL et sera transféré dans les encaisses assujetties à des restrictions en mai 2023. L'insuffisance réelle est d'un montant de 655 194 \$. Le Conseil devra transférer les montants nécessaires dès que les liquidités seront disponibles.
- c) Les comptes en fiducie d'Ottawa sont des sommes provenant de sources de capital ou de revenus conformément à l'article 62 de la Loi sur les Indiens. Ces sommes sont gardées en fiducie dans le Trésor du gouvernement du Canada et peuvent être vérifiées par le Bureau du vérificateur général du Canada. La gestion de ces sommes est régie principalement par les articles 63 à 69 de la Loi sur les Indiens.

9. Emprunt bancaire

Le Conseil dispose d'un emprunt bancaire, au taux préférentiel majoré de 1,5 %, et garanti par un lien sur les créances gouvernementales. Le montant total autorisé est de 4 000 000 \$ et est renouvelable annuellement.

Conseil des Atikamekw de Manawan

Notes complémentaires

31 mars 2023

10. Créditeurs et charges à payer

	2023	2022
Fournisseurs	5 726 998	2 896 066
Salaires et charges sociales	2 474 540	1 457 458
Frais courus	159 523	626 496
Marché d'alimentation Manawan inc.	1 200 459	1 714 728
	9 561 520	6 694 748

11. Revenus reportés

	Financement reçu en 2023	Revenus constatés en 2023	Solde disponible le 31 mars 2023	Solde disponible le 31 mars 2022
Fédéral	35 308 324	17 457 031	30 541 354	12 690 061
Provincial	1 621 400	1 186 600	720 893	286 093
	36 929 724	18 643 631	31 262 247	12 976 154

12. Dette à long terme

	2023	2022
Emprunt, 6,75 %, remboursable par versements mensuels de 2 764 \$, capital et intérêts, échéant en mars 2041	345 158	354 666
Emprunt, 6,75 %, remboursable par versements mensuels de 2 737 \$, capital et intérêts, échéant en mars 2034	255 143	270 206
Emprunt, 6,75 %, remboursable par versements mensuels de 4 336 \$, capital et intérêts, échéant en août 2031	328 102	356 923
Emprunt, 6,75 %, remboursable par versements mensuels de 3 902 \$, capital et intérêts, échéant en février 2029	227 849	258 170
Emprunt, 6,75 %, remboursable par versements mensuels de 3 055 \$, capital et intérêts, échéant en novembre 2028	172 244	196 381
Emprunt, 4,74 %, remboursable par versements mensuels de 4 310 \$, capital et intérêts, garanti par du matériel informatique d'une valeur comptable nette de 187 500 \$, échéant en mars 2026	144 349	188 095
Emprunt, 5,99 %, remboursable par versements mensuels de 807 \$, capital et intérêts, garanti par du matériel roulant d'une valeur comptable nette de 14 608 \$, échéant en novembre 2025	23 806	31 799
Emprunt, 6,75 %, remboursable par versements mensuels de 3 719 \$, capital et intérêts, échéant en août 2025	95 195	132 032
Emprunt, 6,75 %, remboursable par versements mensuels de 2 389 \$, capital et intérêts, échéant en mai 2025	57 636	81 531

Conseil des Atikamekw de Manawan

Notes complémentaires

31 mars 2023

12. Dette à long terme (suite)

	2023	2022
Emprunt, sans intérêt, remboursable par versements mensuels de 833 \$, capital seulement, échéant en janvier 2025	18 333	28 333
Emprunt, 6,44 %, remboursable par versements mensuels de 1 024 \$, capital et intérêts, garanti par du matériel roulant d'une valeur comptable nette de 26 198 \$, échéant en mars 2025	22 991	33 428
Emprunt, 3,99 %, remboursable par versements mensuels de 1 125 \$, capital et intérêts, garanti par du matériel roulant d'une valeur comptable nette de 24 905 \$, échéant en février 2025	23 818	34 781
Emprunt, sans intérêt, remboursable par versements mensuels de 833 \$, capital seulement, échéant en janvier 2025	18 333	28 333
Emprunt, sans intérêt, remboursable par versements mensuels de 833 \$, capital seulement, échéant en janvier 2025	18 333	28 333
Emprunt, sans intérêt, remboursable par versements mensuels de 833 \$, capital seulement, échéant en mars 2025	20 000	30 000
Emprunt, sans intérêt, remboursable par versements mensuels de 833 \$, capital seulement, échéant en janvier 2025	18 333	28 333
Emprunt, 5,29 %, remboursable par versements mensuels de 635 \$, capital et intérêts, garanti par Services aux Autochtones Canada, échéant en décembre 2024	12 094	18 759
Emprunt, 4,99 %, remboursable par versements mensuels de 777 \$, capital et intérêts, garanti par du matériel roulant d'une valeur comptable nette de 12 352 \$, échéant en novembre 2024	14 877	23 229
Emprunt, 4,37 %, remboursable par versements mensuels de 1 299 \$, capital et intérêts, garanti par du matériel roulant d'une valeur comptable nette de 28 550 \$, échéant en juin 2024	18 922	33 338
Emprunt, 4,94 %, remboursable par versements annuels de 137 405 \$, capital et intérêts, garanti par une contribution à recevoir du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, échéant en mars 2024	137 017	261 082
Emprunt, 4,94 %, remboursable par versements semestriels de 63 953 \$, capital et intérêts, garanti par une contribution à recevoir du Secrétariat aux Affaires Autochtones, échéant en mars 2024	125 998	243 145
Emprunt, 6,75 %, remboursable par versements mensuels de 3 048 \$, capital et intérêts, échéant en mars 2024	35 261	68 248
Emprunt, 4,94 %, remboursable par versements mensuels de 4 665 \$, capital et intérêts, échéant en janvier 2024	58 814	110 494
Emprunt, 8,54 %, remboursé au cours de l'exercice	-	1 521
Emprunt, 4,50 %, remboursable par versements mensuels de 8 490 \$, capital et intérêts, à partir de mars 2024, échéant en mars 2046	1 588 616	1 588 616

Conseil des Atikamekw de Manawan

Notes complémentaires

31 mars 2023

12. Dette à long terme (suite)

	2023	2022
Emprunt, 6,30 %, remboursable par versements mensuels de 8 064 \$, capital et intérêts, garanti par un lien sur les placements temporaires et les créances gouvernementales, échéant en mars 2046	1 542 852	1 582 089
Emprunt, 6,00 %, remboursable par versements semestriels de 54 665 \$, capital et intérêts, garanti par une contribution à recevoir de Secrétariat aux Affaires Autochtones, échéant en mars 2032	751 919	813 277
Financement en cours, 6,00 %, remboursable par versements mensuels de 3 417 \$, capital et intérêts, échéant en décembre 2036	381 762	404 502
Emprunt, 4,74 %, remboursable par versements mensuels de 351 \$, capital et intérêts, garanti par du matériel informatique d'une valeur comptable nette de 12 348 \$, échéant en avril 2026	12 084	15 640
Emprunt, 3,99 %, remboursable par versements mensuels de 949 \$, capital et intérêts, garanti par du matériel roulant d'une valeur comptable nette de 48 278 \$, échéant en février 2029	59 897	67 963
Emprunt, 5,93 %, remboursable par versements mensuels de 1 239 \$, capital et intérêts, échéant en août 2041	178 086	183 735
Hypothèques immobilières de la SCHL, garanties par Services aux Autochtones Canada		
Emprunt, 0,76 %, remboursable par versements mensuels de 2 429 \$, capital et intérêts, échéant en octobre 2025	74 545	103 012
Emprunt, 3,72 %, remboursable par versements mensuels de 2 293 \$, capital et intérêts, échéant en septembre 2024	40 080	65 901
Emprunt, 0,91 %, remboursable par versements mensuels de 1 951 \$, capital et intérêts, échéant en avril 2025	48 306	71 170
Emprunt, 0,91 %, remboursable par versements mensuels de 1 951 \$, capital et intérêts, échéant en avril 2025	48 306	71 170
Emprunt, 1,57 %, remboursable par versements mensuels de 2 518 \$, capital et intérêts, renouvelable en décembre 2026, échéant en mai 2028	149 840	177 469
Emprunt, 0,79 %, remboursable par versements mensuels de 3 473 \$, capital et intérêts, renouvelable en janvier 2026, échéant en mai 2033	407 035	445 338
Emprunt, 0,79 %, remboursable par versements mensuels de 3 473 \$, capital et intérêts, renouvelable en janvier 2026, échéant en mai 2033	407 035	445 338
Emprunt, 3,98 %, remboursable par versements mensuels de 4 361 \$, capital et intérêts, renouvelable en novembre 2027, échéant en mai 2036	536 604	570 673
Emprunt, 1,57 %, remboursable par versements mensuels de 3 036 \$, capital et intérêts, renouvelable en décembre 2026, échéant en juin 2036	435 650	465 010
Emprunt, 3,98 %, remboursable par versements mensuels de 3 755 \$, capital et intérêts, renouvelable en novembre 2027, échéant en mai 2036	462 072	491 409

Conseil des Atikamekw de Manawan

Notes complémentaires

31 mars 2023

12. Dette à long terme (suite)

	2023	2022
Emprunt, 1,87 %, remboursable par versements mensuels de 3 650 \$, capital et intérêts, renouvelable en mai 2024, échéant en mai 2041	674 547	705 462
Hypothèques immobilières de Desjardins, garanties par Services aux Autochtones Canada		
Emprunt, 6,26 %, remboursable par versements mensuels de 8 194 \$, capital et intérêts, échéant en octobre 2031	736 918	810 324
Emprunt, 2,68 %, remboursable par versements mensuels de 8 373 \$, capital et intérêts, échéant en septembre 2029	594 459	677 097
Emprunt, 3,66 %, remboursable par versements mensuels de 2 856 \$, capital et intérêts, échéant en mars 2027	139 243	164 165
	11 462 462	12 760 520

Les versements de capital requis au cours des cinq prochains exercices sont les suivants :

2024	1 357 458
2025	1 046 967
2026	870 993
2027	798 304
2028	838 931

13. Obligations découlant de contrats de location-acquisition

	2023	2022
Contrat de location-acquisition, 2,39 %, remboursable par versements mensuels de 1 336 \$, capital et intérêts, garanti par un lien sur du matériel roulant d'une valeur comptable nette de 44 992 \$, échéant en mars 2025	29 749	44 881
Contrat de location-acquisition, 5,56 %, remboursable par versements mensuels de 764 \$, capital et intérêts, garanti par un lien sur du matériel roulant d'une valeur comptable nette de 9 000 \$, échéant en septembre 2023	4 412	12 700
	34 161	57 581

Les versements de capital requis sur les contrats de location-acquisition au cours des deux prochains exercices sont les suivants :

2024	19 362
2025	14 799

Conseil des Atikamekw de Manawan

Notes complémentaires

31 mars 2023

14. Fonds réservés – Santé Canada

Les fonds réservés sont constitués de financements versés par Santé Canada par l'entremise de la contribution globale. Ces fonds peuvent être utilisés par le Conseil afin de fournir des services à la communauté tout en respectant le plan de santé soumis à Santé Canada. Le Conseil doit éponger les déficits à venir avec ces surplus accumulés ou soumettre un plan de réinvestissement des surplus à Santé Canada avant le renouvellement de son entente. Comme les montants en cause font l'objet d'une affectation externe, ils sont transférés dans un solde de fonds séparés, soit le solde des fonds réservés – Santé Canada.

15. Réserve de biens mobiliers

	2023	2022
Solde au début	117 886	76 741
Montant fourni dans le cadre de l'entente	48 922	48 921
Remplacement au cours de l'exercice	(22 244)	(7 776)
 Solde à la fin	 144 564	 117 886

16. Réserve d'eau potable et d'eaux usées

	2023	2022
Solde au début	3 244 239	-
Affectation de l'exercice	910 365	3 244 239
 Solde à la fin	 4 154 604	 3 244 239

17. Immobilisations corporelles

	Coût	Amortissement cumulé	2023 Valeur nette	2022 Valeur nette
Aménagement des terrains	62 070	62 070	-	6 207
Bâtiments	60 670 443	23 248 407	37 422 036	34 329 292
Équipements	2 312 012	1 752 626	559 386	417 427
Fibre optique	1 084 094	869 948	214 146	248 990
Infrastructures	13 019 138	3 688 192	9 330 946	9 440 134
Machinerie	2 269 369	1 008 124	1 261 245	434 751
Matériel informatique	1 461 027	801 766	659 261	755 397
Matériel roulant*	4 353 748	2 799 898	1 553 850	1 696 494
Immobilisations en cours	22 292 498	-	22 292 498	7 542 001
 107 524 399	 34 231 031	 73 293 368	 54 870 693	

*Ce poste inclut des immobilisations corporelles acquises en vertu de contrats de location-acquisition pour un montant de 119 985 \$ et un amortissement cumulé de 65 993 \$.

Conseil des Atikamekw de Manawan

Notes complémentaires

31 mars 2023

18. Immobilisations corporelles – Fonds d'Habitation

	Coût	Amortissement cumulé	2023 Valeur nette	2022 Valeur nette
Bâtiments – Projet article 95	16 891 694	12 137 054	4 754 640	5 263 538

19. Opérations entre apparentés

Le tableau qui suit présente un sommaire des opérations conclues par le Conseil avec une entreprise commerciale au cours de l'exercice :

	2023	2022
Revenus		
Autres	100 000	100 000
Dépenses		
Biens et services	343 909	455 196

Ces opérations ont eu lieu dans le cours normal des activités et sont évaluées à la valeur d'échange, qui est le montant de la contrepartie établie et acceptée par les apparentés.

Les montants dus à l'entreprise commerciale sont présentés à la note 10.

20. Régime de retraite à prestations définies

Le Conseil offre à ses salariés un régime de retraite contributif à prestations définies. En vertu du régime, les cotisations sont versées par les adhérents et par les employeurs. Le promoteur du régime, soit le Régime des Bénéfices Autochtone, doit financer le régime de façon à constituer les prestations définies selon les dispositions du régime. La valeur de ces prestations est établie au moyen d'une évaluation actuarielle triennale. Les prestations au titre des services sont calculées à partir du nombre d'années de services, multiplié par 1,875 %, 2,000 % ou 0,700 % selon le type de régime choisi de la moyenne des cinq meilleures années de salaire de l'employé. Bien que ce régime puisse présenter les caractéristiques d'un régime à prestations définies, le Conseil ne dispose pas de suffisamment d'informations pour se conformer aux normes relatives aux régimes à prestations définies énoncées dans le Manuel de CPA Canada – Comptabilité; il comptabilise plutôt le régime en se conformant aux normes relatives aux régimes à cotisations définies. La charge de retraite de ce régime pour l'exercice 2023 a été de 2 034 537 \$ (1 783 583 \$ en 2022).

21. Éventualités

Poursuites

Au cours de l'exercice, deux poursuites ont été intentées contre le Conseil dans des dossiers de congédiement injustifié de deux employés. Les sommes en cause pour ces dossiers sont de l'ordre de 50 000 \$ et 40 000 \$ respectivement. Il est actuellement impossible d'évaluer le dénouement de ces litiges et les montants que le Conseil pourrait devoir verser, le cas échéant. De plus, dépendamment de la nature du règlement, la couverture d'assurance reste à déterminer. Aucune provision n'a donc été constituée dans les états financiers.

Lettre de garantie

Le Conseil a signé une lettre de garantie en faveur d'un fournisseur pour un montant totalisant 50 000 \$. Au 31 mars 2023, il est impossible d'évaluer le montant que le Conseil pourrait devoir payer en cas de défaut. Par conséquent, aucune provision n'a été constituée dans les états financiers combinés.

Conseil des Atikamekw de Manawan

Notes complémentaires

31 mars 2023

22. Engagement

Le Conseil a conclu avec un fournisseur un contrat de service d'une durée de 3 ans qui expire en novembre 2025. Selon les dispositions de ce contrat, le Conseil s'est engagé à verser une somme annuelle de 521 417 \$ au fournisseur pour des services d'entretien routier. Les versements futurs totalisent 1 317 790 \$ et comprennent les versements suivants pour les trois prochains exercices :

2024	521 417
2025	521 417
2026	274 956

23. Revenus par source

	2023	2022
Fédéral		
Services aux Autochtones Canada	89 056 950	70 429 074
Autres	8 310 872	12 169 888
Provincial		
Revenus reportés	2 538 091	2 955 518
Quote-part dans les résultats des entreprises commerciales	(15 998 699)	(22 205 862)
Autres	203 968	429 728
	5 972 487	1 897 054
	90 083 669	65 675 400

24. Dépenses par objet

	2023	2022
Salaires et charges sociales	28 007 205	25 565 876
Biens et services	28 255 524	22 423 728
Intérêts sur la dette à long terme	495 520	391 885
Amortissement des immobilisations corporelles	3 581 834	3 220 167
	60 340 083	51 601 656

Conseil des Atikamekw de Manawan

Notes complémentaires

31 mars 2023

25. Instruments financiers

Les instruments financiers classés dans la catégorie des instruments financiers évalués à la juste valeur sont les placements de portefeuille constitués d'actions cotées sur un marché actif et les instruments financiers dérivés.

La juste valeur des placements de portefeuille constitués d'actions cotées est déterminée en fonction des cours acheteurs sur un marché actif. Cette évaluation est classée au niveau 1 de la hiérarchie des évaluations à la juste valeur.

Pour établir la juste valeur des instruments financiers dérivés, le Conseil a appliqué des techniques d'évaluation qui intègrent des données disponibles sur les marchés financiers, notamment les prix courants du marché, les prix contractuels des instruments sous-jacents et les courbes de rendement des taux d'intérêt. Cette évaluation est classée au niveau 2 de la hiérarchie des évaluations à la juste valeur.

Pour tous les instruments financiers évalués à la juste valeur, il n'y a aucun transfert entre les niveaux de la hiérarchie des évaluations à la juste valeur.

25.1 Gestion des risques liés aux instruments financiers

Dans le cours normal de ses activités, le Conseil est exposé à différents types de risques, tels que le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché. La direction a mis en place des politiques et des procédés en matière de contrôle et de gestion qui l'assurent de gérer les risques inhérents aux instruments financiers et d'en minimiser les impacts potentiels.

25.2 Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et, de ce fait, amène l'autre partie à subir une perte financière. Les principaux risques de crédit potentiels pour l'entité sont liés à l'encaisse, aux placements, aux débiteurs, au financement à recevoir, aux participations dans des entreprises commerciales et aux créances à long terme.

L'exposition maximale du Conseil au risque de crédit au 31 mars est la suivante :

	2023	2022
Encaisse	30 495 905	16 038 811
Placements temporaires	346 002	346 002
Débiteurs	28 925 301	13 512 248
Financement à recevoir	-	12 024
Participations dans des entreprises commerciales	7 585 788	4 963 612
Créances à long terme	1 014 934	1 317 504
Encaisses assujetties à des restrictions	1 398 644	1 365 918
	69 766 574	37 556 119

Le risque de crédit associé à la trésorerie et les équivalents de trésorerie est jugé négligeable, puisque les contreparties sont des institutions financières ayant une cote de solvabilité élevée attribuée par des agences de notation reconnues.

Conseil des Atikamekw de Manawan

Notes complémentaires

31 mars 2023

25. Instruments financiers (suite)

25.2 Risque de crédit (suite)

25.2.1 Débiteurs

Le risque de crédit associé aux débiteurs est réduit, puisque le Conseil évalue régulièrement la situation financière de ses clients et examine leur historique de crédit. Le Conseil ne détient aucun actif en garantie des débiteurs. En raison de la diversité de ses clients et de leurs secteurs d'activité, le Conseil croit que la concentration du risque de crédit à l'égard des débiteurs est minime. Il établit la provision pour créances douteuses en fonction du risque de crédit spécifique et des tendances historiques des clients. Il enregistre une dépréciation seulement pour les débiteurs dont le recouvrement n'est pas raisonnablement certain.

La balance chronologique des débiteurs, déduction faite de la provision pour créances douteuses, au 31 mars se détaille comme suit :

	2023	2022
Non en souffrance	444 107	340 247
En souffrance :		
Moins de 30 jours	242 255	1 269 082
De 30 à 60 jours	130 170	369 430
Plus de 60 jours	16 193 758	8 708 189
	17 010 290	10 686 948
Moins la provision pour créances douteuses	(7 727 654)	(6 706 425)
	9 282 636	3 980 523

Les variations, au cours de l'exercice, du compte de provision pour créances douteuses s'établissent comme suit :

Solde au début	6 706 425
Provision comptabilisée aux résultats de l'exercice	1 021 229
Montants recouvrés	-
Solde à la fin	7 727 654

Le Conseil est d'avis que la provision pour créances douteuses est suffisante pour couvrir le risque de non-paiement.

Conseil des Atikamekw de Manawan

Notes complémentaires

31 mars 2023

25. Instruments financiers (suite)

25.3 Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que le Conseil éprouve des difficultés à honorer ses engagements financiers. Le Conseil gère ce risque en tenant compte de ses besoins opérationnels et en recourant à ses facilités de crédit. Le Conseil établit des prévisions de trésorerie afin de s'assurer qu'il dispose des fonds nécessaires pour satisfaire ses obligations.

Les flux de trésorerie contractuels relatifs aux passifs financiers se détaillent comme suit :

	2023				
	Moins d'un an	De 1 à 3 ans	De 4 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Créditeurs et charges à payer sous forme d'instrument financier	9 561 520	-	-	-	9 561 520
Revenus reportés	30 540 499	721 748	-	-	31 262 247
Avances du CPE Kokom	160 729	-	-	-	160 729
Avances de la Corporation de Développement Économique Wapan inc.	31 000	-	-	-	31 000
Dette à long terme	1 357 458	1 917 960	1 637 235	6 549 809	11 462 462
Obligations découlant de contrats de location-acquisition	19 362	14 799	-	-	34 161
Fonds réservés - Santé Canada	2 526 093	-	-	-	2 526 093
Réserve des biens mobiliers	144 564	-	-	-	144 564
Réserve d'eau potable et d'eaux usées	-	-	-	4 154 604	4 154 604
	44 341 225	2 654 507	1 637 235	10 704 413	59 337 380

	2022				
	Moins d'un an	De 1 à 3 ans	De 4 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Créditeurs et charges à payer sous forme d'instrument financier	6 694 748	-	-	-	6 694 748
Revenus reportés	12 976 154	-	-	-	12 976 154
Avances du CPE Kokom	160 729	-	-	-	160 729
Avances de la Corporation de Développement Économique Wapan inc.	31 000	-	-	-	31 000
Dette à long terme	1 315 464	2 442 278	1 692 973	7 309 805	12 760 520
Obligations découlant de contrats de location-acquisition	22 537	19 400	15 644	-	57 581
Fonds réservés - Santé Canada	2 696 734	-	-	-	2 696 734
Réserve des biens mobiliers	117 886	-	-	-	117 886
Réserve d'eau potable et d'eaux usées	-	-	-	3 244 239	3 244 239
	24 015 252	2 461 678	1 708 617	10 554 044	38 739 591

Conseil des Atikamekw de Manawan

Notes complémentaires

31 mars 2023

25. Instruments financiers (suite)

25.4 Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de variations du prix du marché. Le risque de marché comprend le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix. Le Conseil est exposé à ces risques.

25.4.1 Risque de taux d'intérêt

L'exposition au risque de taux d'intérêt du Conseil est attribuable à ses actifs et passifs financiers portant intérêt. Pour les instruments financiers portant intérêt à taux fixes, la volatilité des taux d'intérêt se répercute sur la juste valeur des actifs et des passifs financiers, mais comme le Conseil a l'intention de conserver ses prêts et ses placements jusqu'à échéance et prévoit rembourser ses emprunts et ses dettes selon l'échéance prévue, il est peu exposé à ce risque.

Le Conseil est exposé au risque associé aux variations des taux d'intérêt de ses emprunts à taux variables. Ce risque est réduit puisque ces emprunts se renouvellent automatiquement à la fin du mois.

La valeur comptable des instruments financiers portant intérêt se détaille comme suit :

	Taux d'intérêt fixes	Taux d'intérêt variables	31 mars 2023 Total
Actifs financiers			
Placements temporaires	346 002	-	346 002
Créances à long terme	1 014 934	-	1 014 934
Encaisses assujetties à des restrictions	1 398 644	-	1 398 644
Passifs financiers			
Dette à long terme	11 462 462	-	11 462 462
Obligations découlant de contrats de location-acquisition	34 161	-	34 161
	Taux d'intérêt fixes	Taux d'intérêt variables	31 mars 2022 Total
Actifs financiers			
Placements temporaires	346 002	-	346 002
Créances à long terme	1 317 504	-	1 317 504
Encaisses assujetties à des restrictions	1 365 918	-	1 365 918
Passifs financiers			
Dette à long terme	12 760 520	-	12 760 520
Obligations découlant de contrats de location-acquisition	57 581	-	57 581

26. Chiffres comparatifs

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés afin que leur présentation soit conforme à celle adoptée pour l'exercice courant.

	Budget			Revenus									
	Revenus	Dépenses et affectations	Surplus (déficit) financement	Revenus S.A.C. (E.T.F.)	Revenus reportés	Revenus autres	Revenus totaux	Dépenses totales	Surplus (déficit) courant	Affectations	Surplus (déficit) de financement	Surplus (déficit) précédent	
ADMINISTRATION													
01000	COVID-19 Administration (#01000)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
01100	Financement - Soutien des bandes (#01100)	6 053 795	2 814 494	3 239 301	826 525	-	4 648 122	5 474 647	3 472 824	2 001 823	(36 694)	1 965 129	3 369 292
01115	Administration - effectif de bandes (#01115)	1 975	1 975	-	21 877	-	(19 902)	1 975	1 975	-	-	-	-
01120	Soins à domicile - aide à la vie autonome (#01120)	28 512	-	28 512	170 622	618 485	(789 107)	-	-	-	-	-	169 458
01250	Régime des bénéfices autochtones (#01250)	(23 341)	-	(23 341)	332 549	-	-	332 549	332 549	-	-	-	-
01255	Programme de développement professionnel et institutionnel (#01255)	203 333	203 333	-	203 333	-	-	203 333	227 777	(24 444)	-	(24 444)	(41 388)
01500	Département politique (#01500)	709 472	759 916	(50 444)	-	-	1 120 238	1 120 238	988 803	131 435	(131 435)	-	13 800
01505	Principe de Joyce (#01505)	-	-	-	-	301 467	600	302 067	302 067	-	-	-	-
01510	Festival de la chanson (#01510)	-	-	-	-	-	182 054	182 054	217 770	(35 716)	-	(35 716)	(34 063)
01515	Pow Wow (#01515)	-	-	-	-	-	10 000	10 000	10 000	-	-	-	-
01520	Groupe de travail nouveau monde (#01520)	-	-	-	-	-	-	-	9 207	(9 207)	-	(9 207)	(10 317)
01555	Moratoire coupe forestière (#01555)	-	-	-	-	-	-	-	435 056	(435 056)	-	(435 056)	54 522
01560	Comité de travail Atikamekw MIFFP (#01560)	-	-	-	-	-	-	-	186 126	(186 126)	-	(186 126)	166 525
01590	Gestion des successions Q04G (#01590)	-	-	-	256 907	(256 907)	-	-	-	-	-	-	-
01700	Tournoi de golf et fondation québécoise du cancer (#01700)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	500
01705	Club social (#01705)	-	-	-	-	-	293 697	293 697	293 697	-	-	-	-
01710	Ligne + Hydro-Québec - Chamouchouane (#01710)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
01711	Atikamekw Nehiromowin Iewina U-Ottawa (#01711)	-	-	-	-	-	35 000	35 000	-	35 000	-	35 000	-
01725	Mihitosowin 280 Lévis (#01725)	-	-	-	-	-	-	-	24 325	(24 325)	-	(24 325)	(2 328)
01750	Comité pastoral (#01750)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
01911	Programme d'Aide à la Gestion des Urgences (PAGU) (#01911)	-	-	-	802 898	81 794	(668 559)	216 133	216 133	-	-	-	-
		6 973 746	3 779 718	3 194 028	2 614 711	744 839	4 812 143	8 171 693	6 718 309	1 453 384	(168 129)	1 285 255	3 686 001
ÉDUCATION													
02000	COVID-19 Éducation (#02000)	354 306	230 719	123 587	-	226 184	-	226 184	226 184	-	-	-	-
02100	École primaire (#02100)	7 986 569	4 782 727	3 183 842	6 774 133	-	(1 523 680)	5 250 453	5 232 258	18 195	(18 195)	-	-
02101	Administration éducation (#02101)	527 542	255 390	272 152	397 517	-	8 906 299	9 303 816	679 651	8 624 165	(33 950)	8 590 215	2 790 665
02105	École secondaire (#02105)	5 697 569	3 843 926	1 853 643	4 852 892	-	(851 399)	4 001 493	3 963 284	38 209	(38 209)	-	25 452
02110	Service de transport aux élèves (tous types d'écoles) (#02110)	338 261	125 265	212 996	284 935	-	19 540	304 475	304 475	-	-	-	-
02120	Écoles externes (#02120)	894 706	348 743	545 963	905 746	-	(550 520)	355 226	355 226	-	-	-	-
02130	Éducation post-secondaire (#02130)	813 076	841 585	(26 509)	1 002 173	-	(372 651)	629 522	629 522	-	-	-	-
02131	Fonds d'urgence COVID-19 Post-secondaire (#02131)	-	-	-	140 025	(95 035)	-	44 990	44 990	-	-	-	-
02135	Éducation des adultes (#02135)	-	120 426	(120 426)	2 395 821	(63 577)	(2 136 177)	196 067	196 067	-	-	-	-
02140	Régime de retraite (#02140)	-	852 797	(852 797)	-	-	-	-	-	-	-	-	-
02145	Nouveaux sentiers en éducation (R.N.F.) (#02145)	380 470	184 337	196 133	320 490	-	(98 291)	222 199	220 449	1 750	(1 750)	-	2 169
02150	Éducation Spéciale Établissement Spécialisé (#02150)	5 273 531	479 411	4 794 120	5 201 459	-	(3 844 178)	1 357 281	1 357 281	-	-	-	-
02155	Langue et culture (#02155)	446 638	428 155	18 483	376 225	-	7 748	383 973	383 973	-	-	-	-
02158	Atikamekw - Langue et Culture Patrimoine Canadien (#02158)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
02165	Implication parentale SAC (#02165)	71 518	29 229	42 289	47 700	-	(21 093)	26 607	26 607	-	-	-	-
02300	Projet - défi été (emploi jeunesse) (#02300)	52 277	81 779	(29 502)	-	-	52 277	52 277	63 244	(10 967)	-	(10 967)	-
02311	Amélioration continue des écoles (#02311)	2 262 164	3 928 692	(1 666 528)	-	-	1 366 569	1 366 569	1 311 830	54 739	(54 739)	-	213 000
02312	Innovation en Éducation (#02312)	119 028	114 161	4 867	-	(19 789)	93 908	74 119	74 119	-	-	-	-
02315	Initiative Connectivité Internet (#02315)	-	-	-	-	-	7 200	7 200	10 800	(3 600)	-	(3 600)	-
02317	Programme court en Enseignement PPP (#02317)	-	-	-	-	(34 266)	54 443	20 177	20 177	-	-	-	-
02320	Programme de partenariat en éducation (#02320)	124 727	19 204	105 523	-	(48 625)	124 727	76 102	76 102	-	-	-	-
02321	Club des petits déjeuners (#02321)	-	-	-	-	-	29 754	29 754	29 754	-	-	-	-
02345	Sciences et technologies (#02345)	9 991	11 736	(1 745)	-	(7 891)	12 248	4 357	4 357	-	-	-	-
02350	Promotion et sensibilisation aux carrières (#02350)	138 233	140 887	(2 654)	-	(27 605)	57 737	30 132	30 132	-	-	-	-
02355	Éducation spéciale (éducation de l'enfance en difficulté - école de bandes) (#02355)	2 717 680	3 340 185	(622 505)	-	-	3 610 772	3 610 772	3 584 587	46 185	(46 185)	-	-
02358	Connexion compétence (#02358)	-	-	-	-	-	25 168	25 168	25 168	-	-	-	-
02400	Garderie scolaire (#02400)	313 991	363 054	(49 063)	-	-	332 590	332 590	380 626	(48 038)	-	(48 038)	2 240
02405	Fonctionnement du véhicule SGMS (#02405)	-	7 707	(7 707)	-	-	1 095	1 095	5 367	(4 272)	-	(4 272)	5 754
02505	Programme de loisirs (#02505)	48 440	78 013	(29 573)	-	-	92 628	92 628	92 628	-	-	-	-
02515	Club des petits déjeuners (#02515)	223 900	317 638	(93 738)	-	-	182 973	182 973	182 973	-	-	-	-
		28 774 617	20 925 766	7 848 851	22 699 116	(70 604)	5 579 687	28 208 199	19 491 833	8 716 366	(193 028)	8 523 338	3 039 280

	Budget			Revenus									
	Revenus	Dépenses et affectations	Surplus (déficit) financement	Revenus S.A.C. (E.T.F.)	Revenus reportés	Revenus autres	Revenus totaux	Dépenses totales	Surplus (déficit) courant	Affectations	Surplus (déficit) de financement	Surplus (déficit) précédent	
AMENAGEMENT COMMUNAUTAIRE													
04100 Ligne de gestion (#04100)	-	-	-	143 874	-	399 473	543 347	599 282	(55 935)	-	(55 935)	335 692	
04200 Fonctionnement et entretien - Eaux (#04200)	-	-	-	2 279 751	-	(992 552)	1 287 199	850 280	436 919	(436 919)	-	847 645	
04300 Travaux publics (#04300)	727 628	-	727 628	437 811	-	962 889	1 400 700	1 542 288	(141 588)	(501 401)	(642 989)	(572 282)	
04400 Voie 80-82 km (#04400)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(37 606)	
04405 Entretien route 8-80 km (#04405)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	34 735	
04500 Contrats MTQ (#04500)	(727 628)	-	(727 628)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
04600 Service environnemental (#04600)	-	-	-	297 936	41 563	85 915	425 414	496 170	(70 756)	-	(70 756)	111 204	
04605 Sensibilisation Éco-centre (#04605)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	8 122	
05000 COVID-19 Bâtiment communautaire (#05000)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	11 800	
05050 Gestion bâtiment communautaire (#05050)	-	-	-	241 307	(48 184)	53 360	246 483	247 398	(915)	-	(915)	-	
05100 Fonctionnement et entretien - École primaire (#05100)	-	-	-	2 255 909	-	(171 698)	2 084 211	529 292	1 554 919	-	1 554 919	(159 682)	
05105 Bâtiment communautaire (#05105)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
05110 Fonctionnement et entretien - École secondaire (#05110)	-	-	-	2 149 655	-	(109 483)	2 040 172	556 839	1 483 333	-	1 483 333	1 333	
05120 Résidence enseignant (#05120)	-	-	-	128 364	-	41 741	170 105	173 060	(2 955)	-	(2 955)	(82 755)	
05130 Bureau Administration (#05130)	-	-	-	-	-	4 644	4 644	21 466	(16 822)	-	(16 822)	5 067	
05140 Mandokaswin (#05140)	-	-	-	-	-	43 105	43 105	34 633	8 472	-	8 472	74 959	
05150 Police (#05150)	-	-	-	-	-	42 631	42 631	37 473	5 158	(24 137)	(18 979)	22 566	
05160 Caserne (#05160)	-	-	-	-	-	17 288	17 288	24 715	(7 427)	-	(7 427)	6 466	
05170 Église (#05170)	-	-	-	-	-	12 079	12 079	12 079	-	-	-	6 265	
05180 Centre Miroskamin (#05180)	-	-	-	-	-	20 000	20 000	8 941	11 059	-	11 059	3 246	
05190 Logement Services sociaux (#05190)	-	-	-	-	-	39 000	39 000	10 540	28 460	(23 895)	4 565	8 938	
05200 Nouveau CPE (#05200)	-	-	-	-	-	98 268	98 268	26 176	72 092	-	72 092	(13 507)	
05210 Épicerie (#05210)	-	-	-	-	-	52 033	52 033	23 212	28 821	(28 821)	-	(25 107)	
05305 Main-d'œuvre locale Hydro-Québec (#05305)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	6 460	
06000 Gestion Immobilisations (#06000)	-	-	-	1 392 377	(879 257)	(365 625)	147 495	14 609	132 886	(132 886)	-	-	
06100 CR - 18-299-635-016 (#06100)	-	-	-	-	-	-	-	819 828	(819 828)	(435 056)	(1 254 884)	82 300	
06105 CR - 18-299-635-017 (#06105)	-	-	-	-	-	-	-	1 098 107	(1 098 107)	(532 072)	(1 630 179)	-	
06110 ICRL - Projet C (#06110)	-	-	-	-	-	456 641	456 641	-	456 641	(456 641)	-	1 021 935	
06115 CR - ICRL - Projet D (#06115)	-	-	-	-	-	416	-	416	416	-	-	622 581	
06120 CR - 16-299-635-018 (#06120)	-	-	-	-	-	135 716	135 716	12 338	123 378	(123 378)	-	-	
06125 CR - CQCO05 - 22/23 (#06125)	-	-	-	770 800	(697 540)	-	73 260	6 660	66 600	(66 600)	-	-	
06130 CR - CQCO05 - 23/24 (#06130)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
06135 RR - CQN88 - 22/23 (#06135)	-	-	-	279 000	(153 594)	-	125 406	125 406	-	-	-	-	
06155 Fonds national de co-investissement pour le logement (#06155)	-	-	-	-	(689 985)	689 985	-	-	-	-	-	-	
06200 BC - Nouvelle école primaire NT12 (#06200)	-	-	-	25 996 684	(8 710 959)	-	17 285 725	-	17 285 725	(17 285 725)	-	685 122	
06205 BC - Maison des aînés (#06205)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	900 655	
06220 BC - Nouveau CPE (#06220)	-	-	-	50 000	-	-	50 000	-	50 000	(194 509)	(144 509)	658 479	
06300 INFRA - Dev Rue Pirew (#06300)	-	-	-	-	-	37 357	37 357	-	37 357	(37 357)	-	2 336 866	
06305 Infra - Mise à niveau eaux usées (#06305)	-	-	-	375 209	(375 209)	-	-	-	-	-	-	-	
06310 Infrastructure - Agrégat (#06310)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
06315 Agrandissement du réservoir d'eau (#06315)	-	-	-	3 775 204	(3 461 678)	-	313 526	-	313 526	(313 526)	-	-	
06320 INFRA - Arpentage (#06320)	-	-	-	-	-	92 516	-	92 516	-	(92 516)	-	-	
06330 INFRA - Planification développement urbain (#06330)	-	-	-	15 000	-	73 185	88 185	88 185	-	-	-	-	
06410 Plan d'investissement des rénovations Projet CQT98 (#06410)	-	-	-	148 464	(148 464)	-	-	-	-	-	-	-	
06415 Évaluation foncières Projet CQT93 (#06415)	-	-	-	15 900	(15 900)	-	-	-	-	-	-	-	
	-	-	-	40 753 245	(15 046 275)	1 625 952	27 332 922	7 359 393	19 973 529	(20 685 439)	(711 910)	6 901 497	

	Budget			Revenus									
	Revenus	Dépenses et affectations	Surplus (déficit) financement	Revenus S.A.C. (E.T.F.)	Revenus reportés	Revenus autres	Revenus totaux	Dépenses totales	Surplus (déficit) courant	Affectations	Surplus (déficit) de financement	Surplus (déficit) précédent	
SERVICE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE													
07100 Service de police (#07100)	2 048 625	2 048 625	-	-	(446 794)	2 049 798	1 603 004	1 601 254	1 750	(1 750)	-	-	97 884
07101 Projet Violence Conjugale 22-25 (#07101)	-	137 042	(137 042)	-	-	137 042	137 042	79 048	57 994	(57 994)	-	-	-
07105 Acquisition d'équipements et formation (#07105)	-	-	-	-	-	20 254	20 254	-	20 254	(20 254)	-	-	-
07200 Protection contre les incendies (#07200)	71 676	75 373	(3 697)	72 408	-	43 300	115 708	121 301	(5 593)	-	(5 593)	-	-
07205 Acquisition équipement incendie (#07205)	-	-	-	-	-	-	-	60 570	(60 570)	(16 645)	(77 215)	-	-
07210 Formation - Protection incendie (#07210)	19 667	19 667	-	19 868	-	-	19 868	18 286	1 582	-	1 582	22 775	-
07299 COVID-19 Service incendie (#07299)	-	-	-	-	12 694	-	12 694	12 694	-	-	-	-	-
	2 139 968	2 280 707	(140 739)	92 276	(434 100)	2 250 394	1 908 570	1 893 153	15 417	(96 643)	(81 226)	120 659	
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET EMPLOI													
08100 Planification de fonctionnement des O.D.E.C. (#08100)	221 210	146 310	74 900	162 351	-	(50 786)	111 565	111 565	-	-	-	-	-
08105 Financement des O.D.E.C. (#08105)	213 970	156 841	57 129	170 351	-	(97 417)	72 934	72 934	-	-	-	-	-
08110 Fonds Développement économique - Hydro-Québec (#08110)	236 367	381 488	(145 121)	-	-	103 382	103 382	190 747	(87 365)	-	(87 365)	648 982	-
08300 Mobilisation communautaire (#08300)	94 537	14 606	79 931	-	4 831	-	4 831	4 831	-	-	-	-	-
08500 08500 (170) Centre écologique Valérie Berger	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
08501 Fonds Activités traditionnelles Hydro-Québec (#08501)	847 044	840 640	6 404	-	-	90 000	90 000	18 843	71 157	-	71 157	785 985	-
08505 Direction des services communautaires (#08505)	119 282	192 609	(73 327)	-	-	245 597	245 597	210 235	35 362	(875)	34 487	-	-
08600 Projet Ferme Aquaponique (#08600)	-	-	-	82 152	(82 152)	-	-	47 175	(47 175)	-	(47 175)	-	-
08720 Journée de l'emploi SPC (#08720)	-	-	-	-	-	-	-	37 797	(37 797)	-	(37 797)	-	-
08750 Résidence Poste La Vérendrye (#08750)	-	-	-	-	-	20 000	20 000	-	20 000	-	20 000	-	-
08900 Gestion garage (Blue) (#08900)	-	-	-	-	-	19 943	19 943	521	19 422	-	19 422	14 613	-
	1 732 410	1 732 494	(84)	414 854	(77 321)	330 719	668 252	694 648	(26 396)	(875)	(27 271)	1 449 580	
DEVELOPPEMENT SOCIAL													
09000 COVID-19 Développement social (#09000)	-	-	-	-	-	2 060	-	2 060	2 060	-	-	-	-
09100 Prestation de services (aide sociale) (#09100)	219 208	219 208	-	197 745	140 823	(195 328)	143 240	143 240	-	-	-	-	-
09105 Aide sociale pour l'emploi et la formation (#09105)	5 246 368	5 246 368	-	6 995 614	458 075	(133 004)	7 320 685	7 320 685	-	-	-	-	-
09115 Réinvestissement - Prestation nationale pour enfants - Projet multi-activités (#09115)	406 250	406 250	-	-	-	133 004	133 004	133 004	-	-	-	-	-
09205 Infrastructure pour prestation de services (#09205)	140 534	140 534	-	-	-	155 087	155 087	155 087	-	-	-	-	-
09210 Soulèvement pré-emploi (#09210)	196 217	196 217	-	-	(127 730)	167 128	39 398	39 398	-	-	-	-	-
09600 Nikanisi - Stage en cinéma Jeune Atikamekw Manawan (#09600)	-	-	-	-	-	28 578	28 578	-	28 578	-	28 578	52 702	-
13400 F.A.E. (#13400)	-	-	-	-	(176 739)	304 889	128 150	128 150	-	-	-	-	-
13401 F.R.C. (#13401)	-	-	-	-	176 977	278 437	455 414	586 486	(131 072)	-	(131 072)	-	-
13402 F.R.C. Jeunesse (#13402)	-	-	-	-	-	75 892	75 892	75 892	-	-	-	-	-
13403 Connexion Compétence (#13403)	-	-	-	-	(25 085)	90 950	65 865	65 865	-	-	-	-	-
	6 208 577	6 208 577	-	7 193 359	448 381	905 633	8 547 373	8 649 867	(102 494)	-	(102 494)	52 702	

	Budget			Revenus									
	Revenus	Dépenses et affectations	Surplus (déficit) financement	Revenus S.A.C. (E.T.F.)	Revenus reportés	Revenus autres	Revenus totaux	Dépenses totales	Surplus (déficit) courant	Affectations	Surplus (déficit) de financement	Surplus (déficit) précédent	
SERVICE FORESTIER													
10600	CVAF (#10600)	75 000	59 900	15 100	-	-	-	-	-	-	-	240 406	
10605	CTAF - Contrat 417 UAF (#10605)	245 000	237 500	7 500	-	-	103 268	103 268	183 134	(79 866)	-	(79 866)	
10610	Programme de participation autochtone PPA (#10610)	295 000	323 216	(28 216)	-	-	297 000	297 000	298 956	(1 956)	-	(1 956)	
10615	Fonds d'harmonisation PPA (#10615)	150 000	150 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
10620	Soutien à la consultation en foresterie (#10620)	250 000	283 588	(33 588)	-	-	250 000	250 000	241 148	8 852	(8 352)	500	
10630	Équipe faunique (#10630)	230 000	239 112	(9 112)	-	-	202 121	202 121	247 729	(45 608)	(49 914)	(95 522)	
10635	Aire protégée Atikamekw (#10635)	-	-	-	-	(211 162)	393 093	181 931	61 024	120 907	(120 907)	-	
10640	Gardien de territoire (#10640)	-	-	-	-	(159 132)	175 000	15 868	15 868	-	-	-	
10700	Foresterie JM Papineau (#10700)	65 000	65 000	-	-	-	-	-	-	-	-	(47 783)	
		1 310 000	1 358 316	(48 316)	-	(370 294)	1 420 482	1 050 188	1 047 859	2 329	(179 173)	(176 844)	186 353
ENTREPRISE													
11000	COVID-19 Entreprises (#11000)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
11100	Programme rétention scolaire (#11100)	-	-	-	-	-	34 250	34 250	573	33 677	-	33 677	
11310	Fonctionnement du Skidzozer (#11310)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
11400	Service internet et informatique (#11400)	-	-	-	-	-	570 594	570 594	637 950	(67 356)	(11 185)	(78 541)	
11700	Fonctionnement de l'auberge (#11700)	-	-	-	-	-	246 498	246 498	273 286	(26 788)	(25 063)	(51 851)	
11710	Gestion restaurant auberge (#11710)	-	-	-	-	-	13 045	13 045	76 277	(63 232)	(10 000)	(73 232)	
11715	Rénovation restaurant auberge (#11715)	-	-	-	-	-	-	-	-	(89 174)	(89 174)	679 207	
11810	Usine de bois (opérations) (#11810)	-	-	-	35 000	220 000	91 938	126 938	353 780	(226 842)	(26 354)	(253 196)	
11815	Consolidation foresterie Manawan (#11815)	-	-	-	35 000	220 000	-	255 000	33 763	221 237	(257 347)	(36 110)	(22 861)
11900	Mise en place Société de Développement Économique Manawan (#11900)	-	-	-	-	-	78 080	78 080	-	-	-	-	
		-	-	-	70 000	220 000	1 034 405	1 324 405	1 453 709	(129 304)	(419 123)	(548 427)	662 015
SANTÉ													
20000	COVID-19 Service de santé (#20000)	-	-	-	177 185	-	203 386	380 571	380 571	-	-	-	
20100	Administration (#20100)	1 072 299	1 130 160	(57 861)	1 108 148	-	1 494 906	2 603 054	1 115 570	1 487 484	(3 937)	1 483 547	
20101	Projet Mikinakw (#20101)	303 630	163 155	140 475	-	32 325	317 017	349 342	349 342	-	-	-	
20105	Awasiauw-DES (#20105)	712 940	597 412	115 528	1 115 594	-	(121 919)	993 675	993 675	-	-	-	
20110	Mirerimowin-BEM (#20110)	818 635	864 448	(45 813)	1 904 715	-	(290 329)	1 614 386	1 606 392	7 994	(7 994)	7 530	
20112	Projet Commémoration Atikamekw (#20112)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
20115	Maintenance et entretien immeuble (Dispensaire) (#20115)	498 648	437 940	60 708	812 212	(380 000)	73 531	505 743	505 743	-	-	229 003	
20150	Waska Sakihitowin (#20150)	-	-	-	-	32 196	-	32 196	32 196	-	-	-	
20255	Stratégie sur la santé buccodentaire pour les enfants (#20255)	78 000	92 516	(14 516)	78 000	-	(20 807)	57 193	57 193	-	-	-	
20260	Services de santé non assurés - Transports médicaux (S.S.N.A.) (#20260)	1 895 000	2 596 588	(701 588)	1 895 000	-	-	1 895 000	3 516 782	(1 621 782)	-	(1 621 782)	
20270	Soins infirmiers et maintien à domicile (#20270)	810 456	704 470	105 986	974 882	-	(330 595)	644 287	644 287	-	-	-	
20275	Soins infirmiers (#20275)	1 658 633	2 596 106	(937 473)	3 148 560	-	(390 245)	2 758 315	2 709 378	48 937	(48 937)	417	
20280	Télé-Santé (#20280)	-	-	-	40 898	-	8 799	49 697	49 697	-	-	-	
20290	Carrière en santé (#20290)	32 000	-	32 000	5 611	-	-	5 611	11 538	(5 927)	-	(5 927)	
20305	Clinique dentaire (#20305)	-	-	-	-	-	-	-	7 879	(7 879)	-	32 250	
20309	Service d'aide à l'enfance et à la famille (#20309)	17 170	17 170	-	3 016 097	(2 757 817)	-	258 280	258 280	-	-	-	
20310	Principe de Jordan (#20310)	-	-	-	-	-	173 611	173 611	173 611	-	-	-	
20315	Référentiel complet infirmière (#20315)	-	-	-	-	1 798	-	1 798	1 798	-	-	-	
20360	A.G.E.A. (#20360)	-	-	-	10 000	(7 015)	-	2 985	2 985	-	-	-	
20600	Québec en forme (#20600)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
20700	Bureau des services sociaux - 250 Mistassini (#20700)	-	-	-	-	48 420	48 420	19 736	28 684	-	28 684	30 328	
20735	PSI-SSNNA (#20735)	-	-	-	40 000	-	-	40 000	45 993	-	(5 993)	4 820	
20740	Guérisseur traditionnel (#20740)	23 042	23 042	-	24 047	3 793	-	27 840	27 840	-	-	-	
20800	Fonctionnement de la Maison des Aînés (#20800)	-	-	-	1 091 518	-	816 415	1 907 933	1 912 480	(4 547)	(52 733)	(57 280)	
		7 920 453	9 223 007	(1 302 554)	15 442 467	(3 074 720)	1 982 190	14 349 937	14 422 966	(73 029)	(113 601)	(186 630)	1 680 223
Sous-total													
	Contributions inter-services	55 059 771	45 508 585	9 551 186	89 280 028	(17 660 094)	19 883 611	91 503 545	61 731 737	29 829 802	(21 856 011)	7 973 791	17 778 310
	Revenus de gestion	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
	Revenus de transfert relatifs aux immobilisations	-	-	-	-	(57 994)	(57 994)	(57 994)	(57 994)	-	(57 994)	11 114 720	
Total - Fonds de fonctionnement													
	Revenus de transfert relatifs aux immobilisations	55 059 771	45 508 585	9 551 186	89 280 028	(17 660 094)	428 087	72 048 021	61 731 737	10 316 284	(21 856 011)	(11 539 727)	6 663 590
Surplus (déficit) fonds d'immobilisations corporelles													
	Revenus de fonds de bande	-	-	-	-	-	19 513 518	19 513 518	2 567 462	16 946 056	4 485 397	21 431 453	
		-	-	-	-	-	219 234	219 234	-	219 234	-	505 202	
Total - Fonds autonomes													
	Surplus fonds d'exploitation	55 059 771	45 508 585	9 551 186	89 280 028	(17 660 094)	20 160 839	91 780 773	64 299 199	27 481 574	(17 370 614)	10 110 960	16 088 996

	Budget			Revenus								
	Revenus	Dépenses et affectations	Surplus (déficit) financement	Revenus S.A.C. (E.T.F.)	Revenus reportés	Revenus autres	Revenus totaux	Dépenses totales	Surplus (déficit) courant	Affectations	Surplus (déficit) de financement	Surplus (déficit) précédent
AUTRES FONDS												
Fonds d'habitation	-	-	-	-	-	1 412 505	1 412 505	1 266 203	146 302	(495 580)	(349 278)	44 908
Fonds d'entreprise - Loyer	-	-	-	-	-	3 611 311	3 611 311	1 274 764	2 336 547	(1 706 675)	629 872	(256 269)
Fonds d'entreprise - Marché d'alimentation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(69 225)
Tourisme Manawan	-	-	-	-	-	217 440	217 440	217 440	-	14 784	14 784	-
Centre sportif et culturel de Manawan	-	-	-	-	-	312 529	312 529	704 007	(391 478)	139 820	(251 658)	(334 594)
Total autres fonds	-	-	-	-	-	5 553 785	5 553 785	3 462 414	2 091 371	(2 047 651)	43 720	(615 180)
AUTRES REVENUS ET DÉPENSES												
Opérations interfonds	-	-	-	-	-	(7 421 530)	(7 421 530)	(7 421 530)	-	-	-	-
Transfert - Fonds inutilisés Santé-Canada	-	-	-	170 641	-	-	170 641	-	170 641	-	170 641	(1 400 074)
Total autres revenus et dépenses	-	-	-	170 641	-	(7 421 530)	(7 250 889)	(7 421 530)	170 641	-	170 641	(1 400 074)
Total résultats	55 059 771	45 508 585	9 551 186	89 450 669	(17 660 094)	18 293 094	90 083 669	60 340 083	29 743 586	(19 418 265)	10 325 321	14 073 742